

# **Compte rendu Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf mai, le Conseil Municipal de la commune de Pommier de Beaurepaire, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence du Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercices : 14

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 mai 2022

Présents : ARGOUD Guillaume – BALLERAND Dimitri (à partir du point 9) – BERTORELLO Muriel - BOIS-SOULIER Maud – BULLY Stéphane – COUDERT Bernard - GALAMAND Lilian - GUILLOT Fabien – MANGE Frédéric - RIZZI Serge – PASCAL Michel – VACHER Joseph – VANHILLE Laurent

Absents excusés: BALLERAND Dimitri (jusqu'au point 8) – GABILLON Raphaël

Secrétaire de séance : RIZZI Serge

## **1. Demande de modification des points sur l'ordre du jour**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il est possible d'intégrer à l'ordre du jour les points suivants demandant une décision du conseil :

- DM n°1 : Virement de crédit pour écriture d'ordre de cession du terrain
- Autorisation de la mise en prélèvement des locations
- Lancement des travaux de réfection pour la cantine scolaire
- Mise en place d'un système information de gestion du périscolaire

L'assemblée n'émet aucune objection. La réunion du conseil municipal peut débiter.

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal qui s'est tenue le 5 avril 2022 est soumis à l'approbation de l'assemblée. Les élus municipaux sont invités à formuler les remarques sur ce document avant l'adoption définitive.

## **TRAVAUX ET ACHATS DIVERS BUDGETES EN 2022**

### **3. Aménagement du Chemin du Bertholon et Création d'une chicane (Délibération n°2022.05.01)**

Serge RIZZI, rapporteur de la Commission Voirie, expose les motifs rendant cet aménagement nécessaire compte tenu des constructions nouvelles et d'une augmentation de la circulation.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le conseil municipal :

- ADOPTE le projet d'aménager le Chemin du Bertholon avec la création d'une chicane ;
- DEMANDE qu'une étude de travaux soit réalisée ;
- AUTORISE Le maire à signer tout document permettant la mise en place de ce projet pour son étude.

**Accord par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention / Accord à l'unanimité.**

### **4. Marquage des emplacements de stationnement place de la Mairie (Délibération n°2022.05.02)**

Vu l'exposé de M. Joseph VACHER,

Vu le plan de marquage,

Vu le devis présenté de PROXIMARK, représentant un montant de 1 885 € HT, soit 2 262 € TTC ;

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- VALIDE le plan de signalisation au sol pour l'aménagement du stationnement ;
- ACCEPTE le devis de PROXIMARK pour un montant de 1 885 € HT
- AUTORISE Le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en application de cette décision
- RAPPELLE que la présente dépense est prévue dans les crédits budgétaires.

**Accord par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention / Accord à l'unanimité.**

#### **5. Installation d'un panneau d'affichage et d'une corbeille à papier**

Michel PASCAL, maire rappelle à l'assemblée le projet d'installé un panneau d'affichage. A ce jour le projet est en construction. Après échange, il serait possible de l'installer sur la place de la mairie ainsi qu'une corbeille à papier. Projet à suivre

#### **6. Achat du tracteur tondeuse (Délibération n°2022.05.03)**

Guillaume ARGOUD, rapporteur, expose les raisons motivant cet achat. :

Vu les devis de E.I. Mécanique ANNEQUIN et de J. VAUDAUX (POUPON EMERIC VETRAZ)

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE le devis de « E.I. MECANIQUE ANNEQUIN » pour un montant 4 633,20 € TTC pour l'acquisition d'une machine motoculture TONDEUSE AUTOPORTEE
- AUTORISE Le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en application de cette décision
- RAPPELLE que la présente dépense est prévue dans les crédits budgétaires.

Bernard COUDERT rappelle qu'il faut mentionner ce nouvel équipement à la SMACL afin de l'assurer.

**Accord par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention / Accord à l'unanimité.**

#### **7. Réfection du sol et de la douche du logement communal (Délibération n°2022.05.04)**

Michel PASCAL, Maire informe que le devis présenté par Bernard COUDERT lors du précédent conseil municipal pour inscription des dépenses dans le budget primitif a été envoyé à l'entreprise NEMOZ, par suite de la nécessité d'intervenir d'urgence.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé :

- VALIDE la réalisation des travaux ;
- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la décision.

**Accord par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention / Accord à l'unanimité.**

#### **8. Maintien des interventions musicales en milieu scolaire 2022/2023 (Délibération n°2022.05.05)**

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE la prise en charge pour le maintien des interventions musicales
- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la décision.

**Accord par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention / Accord à l'unanimité.**

**Arrivée de Dimitri BALLERAND**

#### **9. Salle Bellevue – avenant ordre de service : mise à jour (Délibération n°2022.05.06)**

Pour rappel, l'ordre de service adressé à l'entreprise Jullien en octobre 2021 pour une réalisation des travaux en 6 mois, mentionnait un prix de 29 816,60 € HT, sans avoir pris en compte la réactualisation des prix. Compte tenu des retards, il est proposé au conseil de valider la réactualisation des prix de **2 087,20 € HT**, avec un report des travaux de 6 mois.

Après délibération, le conseil municipal :

- VALIDE l'avenant n°1 sur l'ordre de service du 15 octobre, portant le prix du marché à 31 903,80 € HT, soit 38 284,56 € TTC et une durée prolongée de 6 mois pour l'exécution des travaux ;
- AUTORISE le Maire à signer et transmettre l'avenant de l'OS du 15 octobre à l'entreprise JULLIEN ;
- RAPPELLE que la présente dépense est prévue dans les crédits budgétaires.

**Accord par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention / Accord à l'unanimité.**

## **10. Lancement des travaux de réfection pour la cantine scolaire (Délibération n°2022.05.07)**

Pour rappel, le programme « Travaux de rénovation énergétique du restaurant scolaire » :

Subventions obtenues :

- |   |   |
|---|---|
| ✓ Région :                                | 25 000 € valide jusqu'au 21/11/2024             |
| ✓ DSIL (plan local 2021) :                | 24 903 € (solde subvention avant le 01/03/2023) |
| Soit, au total, 80% du montant HT initial |   |

Subvention en cours d'obtention :

- |                 |  |
|-----------------|--|
| ✓ DEPARTEMENT : | 37 355 € sous réserve d'une OS avant juin 2022 |
|-----------------|--|

Coût des travaux réévalués : 35 943,20 € HT pour l'entreprise JULLIEN et 32 203,35 € HT pour l'entreprise KILINC, soit un total HT de 68 146,55 € (77 106,37 € TTC)

Sachant que les subventions obtenues représentent 73%, il ne reste plus que 7% à financer par le département. Ce montant étant trop faible, le projet est sorti du programme lors de la conférence territoriale du 16 mai dernier. Il est proposé au conseil, de valider les entreprises qui avaient été retenues précédemment afin de démarrer les travaux au plus vite pour ne pas perdre le financement du DSIL, dont le solde de demande de subvention doit être adressé avant le 1<sup>er</sup> mars 2023.

Après délibération, le conseil municipal :

- AUTORISE le Maire à signer et transmettre l'ordre de service aux entreprises JULLIEN et KILLING
- RAPPELLE que la présente dépense est prévue dans les crédits budgétaires.

**Accord par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention / Accord à l'unanimité.**

AFFAIRES GENERALES

## **11. Campagne de stérilisation des chats errants (Délibération n°2022.05.08)**

M. PASCAL expose les raisons de cette proposition, motivée par la demande de plusieurs habitants qui se plaignent des divagations et nuisances de chats. Un devis a été demandé au cabinet vétérinaire de St BARTHELEMY.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- REFUSE de prendre en charge cette dépense.

**Refus par 0 voix pour, 9 voix contre et 4 abstentions**

## **12. Inauguration de la Salle Bellevue (Délibération n°2022.05.09)**

M. PASCAL fait le point de l'avancement des travaux préparatoires à l'inauguration du 23 juin 2022.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la décision.
- RAPPELLE que la présente dépense est prévue dans les crédits budgétaires.

**Accord par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention / Accord à l'unanimité.**

## **13. Suivi des travaux des Commissions (Délibération n°2022.05.10)**

- Mise en place d'un système informatisé de gestion du périscolaire (délibération n°2022.05.11)

Serge RIZZI, rapporteur, informe l'assemblée de la consultation réalisée auprès de prestataires proposant des applications adaptées à nos besoins, dans le but de simplifier le travail du secrétariat, alléger la tâche de régisseur et optimiser les paiements.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la décision
- RAPPELLE que la présente dépense est prévue dans les crédits budgétaires.

**Accord par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention / Accord à l'unanimité.**

**14. DM n°1 – Virement de crédit pour écriture d'ordre de cession du terrain (Délibération n°2022.05.11)**

Vu l'inscription en prévision budgétaire des comptes de cessions 192 – 675 – 6761 – 775 ;  
 Considérant que ces comptes de cessions ne peuvent être utilisés qu'en réalisation budgétaire, il est nécessaire de procéder à l'écriture suivante :

<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>			
011 CHARGES A CARACTERES GENERALDE GESTION COURANTE		OUVERTURE	REDUCTION
615221	Bâtiment publics		1 000
615231	Voiries		1 500
61524	Bois et forêts		800
6168	Autres		1 550
<b>Chapitre 011 CHARGES A CARACTERES GENERALDE GESTION COURANTE</b>			<b>- 4 850</b>
042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERE ENTRE SECTION		OUVERTURE	REDUCTION
675	Valeurs comptables immob. Financ. Cédée		150
6761	Différences sur réalisations (positives)		45 000
<b>Chapitre 042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERE ENTRE SECTION</b>			<b>- 45 150</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>			<b>- 50 000</b>
<b>FONCTIONNEMENT RECETTE</b>			
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		OUVERTURE	REDUCTION
775	Cessions d'immobilisation financières		50000
<b>Chapitre 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			<b>- 50 000</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES</b>			<b>- 50 000</b>
<b>INVESTISSEMENT DEPENSE</b>			
020 DEPENSES IMPREVUES		OUVERTURE	REDUCTION
020	Dépenses Imprévues	4 850	
<b>Chapitre 020 DEPENSES IMPREVUES</b>		<b>+ 4 850</b>	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES</b>		<b>+ 4 850</b>	
<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>			
024 Produits des cessions d'immobilisation		OUVERTURE	REDUCTION
024	Produits des cessions d'immobilisation	50 000	
<b>TOTAL</b>		<b>+ 50 000</b>	
040 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERE ENTRE SECTION		OUVERTURE	REDUCTION
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		45 000
2111	Terrains nus		150
<b>Chapitre 040 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERE ENTRE SECTION</b>			<b>- 45 150</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES</b>		<b>+ 50 000</b>	<b>-45 150</b>

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le virement de crédit
- AUTORISE le président à signer tous documents relatifs à l'application de cette décision.

**Accord par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention / Accord à l'unanimité.**

**15. Autorisation de la mise en prélèvement des locations (Délibération n°2022.05.12)**

Vu la demande du locataire de l'ancienne Cure de la mise en prélèvement de son loyer ;

Considérant que ce mode de règlement facilite la mise en recouvrement des loyers ;

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE le maire à signer tous documents nécessaires à la mise en place du prélèvement ;
- ORDONNE le maire et le trésorier, à chacun d'eux, d'effectuer la mise en place des recouvrements des loyers par prélèvement

**Accord par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention / Accord à l'unanimité.**

## GESTION DU PERSONNEL

### **16. Renouvellement des contrats de remplacement au service restauration**

Michel PASCAL, maire, rappelle que l'agent en poste pour le service de restauration est toujours en « mise en disponibilité pour convenance personnelle ». De ce fait, 2 agents en CDD effectuent le remplacement partiel compte tenu des modifications du service. Les arrêtés suivants ont été pris :

- ARRETE 2022-04P001, CDD du 2 mai au 7 juillet pour un temps de 8h hebdomadaires ;
- ARRETE 2022-04P002, CDD du 29 avril au 7 juillet pour un temps de 12h hebdomadaires. Le contrat porte une prise en compte du temps de ménage estimé à 8h sur une journée durant les vacances scolaires ;

### **17. Modification des horaires de travail pour le responsable Bibliothèque (Délibération n°2022.05.13)**

L'agent en poste a repris ses fonctions et il est nécessaire d'aménager son temps de travail.

Michel PASCAL expose la proposition du temps de travail validée (avenant n°2 par ARRETE n°2022-04P004) et propose de nouveaux horaires d'ouverture au public, comme suite :

PERMANENCES :	Anciens horaires	Nouveaux horaires
Mardi :	10h à 12h	10h à 12h
Mercredi :	16h à 18h	15h à 18h30
Jeudi :	16h30 à 18h	fermé
Vendredi :	15h à 18h30	15h à 18h30

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- VALIDE la modification des temps de permanence d'ouverture au public ;

**Accord par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention / Accord à l'unanimité.**

## QUESTIONS DIVERSES

### **18. Demande de mise à disposition des anciens équipements dans la salle Bellevue aux utilisateurs**

Nous ne pouvons autoriser les locataires de la salle à accéder au garage où sont stockés les anciens équipements. La demande portant essentiellement sur la possibilité d'utiliser un congélateur, nous étudions la possibilité d'en ajouter un dans l'annexe à la salle.

### **19. Avancement sur la situation du Bar « Café Bouvard »**

La gestion du dossier de sinistre est confuse entre Pacifica, l'expert et l'assuré.

B. BOUVARD a refusé une proposition d'indemnisation basée sur le devis initial car le maçon veut actualiser ses prix. L'expert et la compagnie d'assurances en ont été informés par M. PASCAL, qui a demandé à être destinataire de tout document envoyé par eux à leur assuré.

### **20. Gym Sénior**

Le Centre social de l'Île du Battoir propose une activité Gym Sénior sur notre commune. Cette proposition est rejetée par le Conseil Municipal, une activité similaire existant déjà.

### **21. Droit de préemption**

Nous avons été interrogés par l'office notarial quant à notre éventuelle intention de préempter la vente du bien situé 218, chemin du Rousset. Le Conseil Municipal ne voit aucun intérêt, pour la Commune, de préempter.

### **22. Accès à l'eau et aux toilettes pour les pèlerins de Compostelle**

Cette demande est régulièrement formulée à l'école ou en mairie.

J. VACHER, le secrétariat et L. BARRAL étudieront les possibilités de répondre à cette demande.

### **23. Equipement de la salle des fêtes.**

J. VACHER chiffrera rapidement le coût d'achat de vaisselle et petits équipements pour que la salle soit louée dans les meilleures conditions.

### **24. Association Chasse Tir Passion de la Verrerie**

L'avocat de cette association sollicite le retrait des arrêtés municipaux de Pommier de Beurepaire et Pisieu sous deux mois, faute de quoi il saisira le Tribunal Administratif.

Horaire de clôture de la séance : 22h20

### **Délibération :**

- N° 2022-05-01 : Aménagement du Chemin du Bertholon et Création d'une chicane
- N° 2022-05-02 : Marquage des emplacements de stationnement place de la Mairie
- N° 2022-05-03 : Achat du tracteur tondeuse
- N° 2022-05-04 : Réfection du sol et de la douche du logement communal
- N° 2022-05-05 : Maintien des interventions musicales en milieu scolaire 2022/2023
- N° 2022-05-06 : Salle Bellevue – avenant ordre de service : mise à jour
- N° 2022-05-07 : Lancement des travaux de réfection pour la cantine scolaire
- N° 2022-05-08 : Campagne de stérilisation des chats errants
- N° 2022-05-09 : Inauguration de la Salle Bellevue
- N° 2022-05-10 : Mise en place d'un système informatisé de gestion du périscolaire
- N° 2022-05-11 : DM n°1 – Virement de crédit pour écriture d'ordre de cession du terrain
- N° 2022-05-12 : Autorisation de la mise en prélèvement des locations
- N°2022-05-13 : Modification des horaires de travail pour le responsable Bibliothèque

### **Membres du Conseil Municipal**

- |                     |                    |
|---------------------|--------------------|
| - GABILLON Raphaël  | - MANGE Frédéric   |
| - ARGOUD Guillaume  | - VACHER Joseph    |
| - GALAMAND Lilian   | - BULLY Stéphane   |
| - BOIS-SOULIER Maud | - VANHILLE Laurent |
| - BALLERAND Dimitri | - RIZZI Serge      |
| - BERTORELLO Muriel | - GUILLOT Fabien   |
|                     | - COUDERT Bernard  |